

Ville de Malakoff

AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Mairie de Malakoff
Hôtel de ville
1 Place du 11 Novembre 1918
CS80031
92245 Malakoff

À l'attention de : Madame Jacqueline BELHOMME
Courriel : marchespublics@ville-malakoff.fr
Adresse internet (U.R.L) : <https://www.malakoff.fr/>

B - Identification du contrat

INDIGO
Tour Voltaire
1 place des degrés
32800 PUTEAUX - LA DEFENSE CEDEX
Téléphone : 06 42 60 69 73

Représenté par : Monsieur Vincent MILLER, en sa qualité de Directeur Général Délégué

C - Objet de l'accord-cadre

CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE COLLECTE DES HORODATEURS DE LA VILLE DE MALAKOFF

Durée du contrat : six mois à compter du 8 juillet 2024

Montant du contrat :

- Montant HT : 24 640,62 €					
- Taux de TVA : 20,0 %					
- Montant	TTC	:	29	568,74	€

D - Objet de l'avenant

Considérant que le contrat initial comportait des erreurs matérielles empêchant l'exécution correcte du marché, notamment la collecte des horodateurs. Il convient de procéder à des modifications non substantielles du contrat en application des dispositions des articles L.2194-1 5° et R.2194-7 du Code de la commande publique.

Les dispositions de l'article 4.6.3 relatif à la collecte des droits de stationnement sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Le Prestataire, pour le compte de la Collectivité, collecte deux fois par mois les sommes versées par les usagers horaires et les recettes des abonnements stationnement assimilés (tarifs résidents).



Le prestataire assure le suivi de la régie financière pour le compte de la ville de Malakoff par le biais des régisseurs déclarés auprès du Service de Gestion Comptable. À ce titre, le prestataire est tenu de présenter les registres comptables, les fonds et les formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Conformément à la réglementation en vigueur, responsable de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'il recueille, du maniements de ces fonds et des mouvements de comptes de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue des opérations. »

Les dispositions suivantes de l'article 4.6.4 relatif à la responsabilité du prestataire sont supprimées : « Le prestataire désignera un régisseur titulaire et un mandataire suppléant qui sera seront nommés par la collectivité.

Le régisseur nommé devra constituer un cautionnement et souscrire à titre personnel un contrat d'assurance. »

Ces modifications n'ont pas d'incidence financière.

E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A Malakoff (Hauts-de-Seine)
Le 27 août 2024

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A
Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

G - Notification de l'avenant au titulaire de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A
Le

Signature

Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 092-219200466-20240917-DEC2024_175-AR



En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :